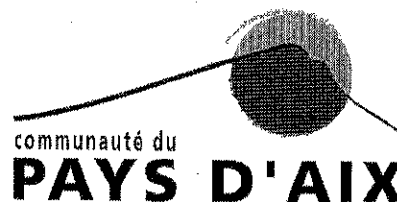


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131010-2013_A183-DE
Date de télétransmission : 16/10/2013
Date de réception préfecture : 16/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_A183

OBJET : Sports - Equipements aquatiques et nautiques - Création d'un nouveau tarif pour les activités "d'aquabike"

Le 10 octobre 2013, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au chapiteau Kiffa à Vitrolles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 4 octobre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENNOUR Dahbia - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CLAVEL Caroline - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GOUIRAND Daniel - GRANIER Michel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - LAFON Henri - LAGIER Robert - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOINE Anne - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - PATOT Gérard - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : GERARD Jacky suppléé par DUFFAU Josiane - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MARTIN Richard suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à PIN Jacky - AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BENON Charlotte donne pouvoir à GERACI Gérard - BONFILLON Jean donne pouvoir à GOUIRAND Daniel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CASSAN René donne pouvoir à MOYA Patrick - CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy - CIOT Jean-David donne pouvoir à NICOLAOU Jean-Claude - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DECARA Yannick donne pouvoir à DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean donne pouvoir à BOYER Michel - DILLINGER Laurent donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - FOUQUET Robert donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - GARÇON Jacques donne pouvoir à CHEVALIER Eric - GARNIER Eliane donne pouvoir à BUCCI Dominique - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - JONES Michèle donne pouvoir à PIERRON Liliane - JOUVE Mireille donne pouvoir à CHARDON Robert - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - LOUIT Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre - MATAS Henri donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MERGER Reine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - NELIAS Mireille donne pouvoir à GARCIA Daniel - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - RENAUDIN Michel donne pouvoir à LICCIA Marcel - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MICHEL Claude - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BARBAT-BLANC Odile - CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - FILIPPI Claude - GOURNES Jean-Pascal - JAUME Emmanuelle - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - POTIE François - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques

Secrétaire de séance : Loïc GACHON

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 10 OCTOBRE 2013

Rapporteur : Jacky PIN

Thématique : Sports

Objet : Equipements aquatiques et nautiques – Création d'un nouveau tarif pour les activités « d'aquabike »

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

L'ouverture, cette année, de la piscine Virginie Dedieu à Fuveau et de la piscine du Jas de Rhôdes aux Pennes Mirabeau, va permettre de mettre en place une nouvelle activité consistant à proposer aux usagers des séances de pédalage sur des bicyclettes aquatiques (aquabike). Cette nouvelle activité nécessite la création d'un tarif adapté. Il est donc proposé de valider ce nouveau tarif à compter de la rentrée 2013, pour les piscines communautaires.

Exposé des motifs :

La pratique aujourd'hui des espaces aquatiques publics ne se résume pas à la nage loin s'en faut. Une grande partie des usagers souhaite trouver des activités encadrées et des installations qui permettent une pratique « bien être » plutôt que sportive ayant pour but la détente et le soin du corps.

Un certain nombre de pratiques sont déjà au service de ces objectifs (aquagym, gym pré et post natale, bébés nageurs, aquaphobie, aquagym tonic, aquados ...). Ces différentes activités nécessitent des matériels qui évoluent sans cesse et qui doivent s'adapter aux modes de pratiques.

L'actualité aquatique constate le développement de « l'aquabiking » c'est-à-dire du pédalage sous l'eau sur des vélos subaquatiques statiques pour lesquels une forte demande s'exprime. Ce nouveau sport aquatique, à mi-chemin entre aquagym et vélo en salle, répond à un objectif mêlant cardio-training, sculpture du corps et séance ludique.

Beaucoup de complexes aussi bien privés que publics se sont dotés de tels matériels et voient aujourd'hui non seulement leurs créneaux pris d'assaut mais aussi une rentabilité certaine de l'activité. En effet, le retour sur investissement des 30 000 € d'aquabikes que la CPA a investis, devrait se réaliser en 7 à 8 mois à peine.

L'ouverture des deux nouvelles piscines de la CPA, Virginie Dedieu à Fuveau au 1^{er} juin 2013 et le Jas de Rhôdes aux Pennes Mirabeau au 1^{er} juillet 2013 donnent l'occasion de lancer cette activité.

La piscine du Jas de Rhôdes servira de test avant une éventuelle généralisation puisque cette dernière dispose de vastes locaux de rangement permettant de stocker aisément ce matériel encombrant.

La piscine de Fuveau qui dispose d'un bassin multi activités et d'un fond mobile sur un tiers de la surface du bassin sportif semble également être une candidate évidente au développement de cette activité.

Cependant, aucun tarif de la grille actuelle, ne permet de prendre en compte cette nouvelle prestation que la CPA entend proposer aux usagers à partir de la rentrée 2013.

La présente délibération propose donc un nouveau tarif, pour la période 2013/2014 concernant l'activité « Aquabike ».

A la lumière de ce qui se pratique dans les autres complexes publics (entre 10 € et 12 € la séance), de la durée prévue de la séance (aux alentours de 40 minutes dans l'eau) et du coût du matériel, le tarif d'une séance d'Aquabike a été fixé à 10,00€.

Une réévaluation de ce tarif pourra éventuellement intervenir à l'occasion de la réforme tarifaire bisannuelle des piscines (soit au 1^{er} janvier 2015).

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2001_A045 du Conseil communautaire du 20 juillet 2001 relative à la notion d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°2003_A082 du Conseil communautaire du 16 mai 2003 relative aux équipements sportifs d'intérêt communautaire et aux transferts des piscines ;

VU la délibération n°2003_A083 du Conseil communautaire du 16 mai 2003 relative à la modification des statuts de la Communauté et à la politique d'apprentissage de la natation ;

VU l'avis de la Commission Sports du 13 juin 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 26 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la création d'un nouveau tarif de 10,00 € la séance d'aquabike pour les piscines communautaires ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- **DIRE QUE** les recettes seront perçues par la régie centrale des piscines de la Communauté du Pays d'Aix.

OBJET : Sports - Equipements aquatiques et nautiques - Création d'un nouveau tarif pour les activités "d'aquabike"

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



15 OCT. 2013